



Intervenant en Prévention des Risques Professionnels - IPRP - Formulaire de première demande d'enregistrement

- Personne physique

Nom et Prénom :

OU

- Personne morale

Raison sociale :

Pour les 2 catégories, renseigner :

Adresse :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Adresse mail :

Le dossier doit comporter conformément à l'article D.4644-6 du Code du Travail :

- Les justificatifs attestant de la détention par le demandeur d'un ou plusieurs diplômes entrant dans une des catégories ci-dessous :
 - Diplôme(s) d'ingénieur
 - Diplôme(s) sanctionnant au moins deux ans d'études supérieures dans les domaines de la santé, de la sécurité ou de l'organisation du travail
 - diplôme sanctionnant au moins trois ans d'études supérieures dans un domaine scientifique ou dans une matière relevant des sciences humaines et sociales, **ET** liés au travail

OU

- La justification d'une expérience professionnelle dans le domaine de la prévention des risques professionnels d'au moins cinq ans

La possession d'un diplôme n'exclut pas la présentation d'une expérience professionnelle

ET

- Une déclaration d'intérêts (*voir point 3 et modèle en dernière page*)

L'enregistrement de l'IPRP est valable pour cinq années

La demande d'enregistrement doit être faite à la DEETS du lieu de domiciliation du demandeur.

1 – DIPLÔME(S)

Il convient de **justifier** de l'un ou des diplômes suivants :

Catégorie	Intitulé complet, lieu et date d'obtention
Diplôme d'ingénieur	
Diplôme sanctionnant au moins deux ans d'études supérieures dans les domaines de la santé, de la sécurité ou de l'organisation du travail	
Diplôme sanctionnant au moins trois ans d'études supérieures dans un domaine scientifique ou dans une matière relevant des sciences humaines et sociales et liés au travail	

- Joindre en annexe la ou les copies des diplômes mentionnés.**
- Pour les **personnes morales**, produire les diplômes pour **chaque** personne physique amenée à intervenir pour le compte de la personne morale.

2 - EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DANS LE DOMAINE DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS D'AU MOINS CINQ ANS

La possession d'un diplôme n'exclut pas la présentation de son expérience professionnelle en matière de prévention des risques.

Ne faire mention que des informations en lien avec la fonction d'IPRP.

Emploi / Entreprise	Période	Fonctions occupées (Description du contenu en lien avec la prévention des risques professionnels)

- Joindre en annexe vos **justificatifs** d'expérience(s) professionnelle(s) : (certificats de travail, attestation(s) d'employeur(s), etc...)
- Pour les **personnes morales**, produire ces éléments pour **chaque** personne physique amenée à intervenir pour le compte de la personne morale.

3 - DECLARATION D'INTERETS

Son objectif est de garantir que vous vous engagez à n'intervenir pour des missions IPRP que dans des entreprises pour lesquelles vous n'avez aucun intérêt personnel, direct ou indirect qui pourrait influencer votre jugement (intérêts familiaux, intérêts financiers, etc.)

Cette déclaration vaut déclaration sur l'honneur.

Son contenu doit être conforme à l'arrêté du 2 octobre 2023, et contenir les éléments suivants :

Pour les personnes physiques :

1° Les informations relatives aux activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées au cours des cinq années précédant la date de demande d'enregistrement, incluant :

- a) La description des activités professionnelles exercées, leurs périodes d'exercice, et, le cas échéant, les employeurs successifs du déclarant ;
- b) En cas de renouvellement de l'enregistrement, la date du dernier enregistrement en tant qu'intervenant en prévention des risques professionnels ;

2° Les informations relatives aux participations financières dans le capital d'une société au cours des cinq années précédant la date de demande d'enregistrement, incluant :

- a) La dénomination de la société ;
- b) L'évaluation de la participation financière ;

3° Toute information relative à un possible risque de conflit d'intérêts.

Pour les personnes morales :

1° Les nom, prénoms, date de naissance, adresse postale, adresse électronique et coordonnées téléphoniques de ses représentants légaux ;

2° En cas de renouvellement de l'enregistrement, la date du dernier enregistrement en tant qu'intervenant en prévention des risques professionnels ;

3° Pour chaque salarié chargé des interventions en prévention des risques professionnels, les informations relatives à ses activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées au cours des cinq années précédant la date de demande d'enregistrement, incluant la description des activités professionnelles exercées, leurs périodes d'exercice, et, le cas échéant, les employeurs successifs du salarié ;

4° Une déclaration sur l'honneur attestant que ni la personne morale ni les salariés concernés n'ont de lien de nature à influencer leur activité.

Elle doit être datée, signée et jointe au présent dossier.

Si le demandeur est une personne morale, la déclaration d'intérêt devra être produite par son représentant légal.

Toute modification substantielle doit donner lieu à l'actualisation de la déclaration initiale.

**6 - AUTORISATION DE COMMUNICATION DES COORDONNEES EN CAS
D'ENREGISTREMENT EN QUALITE D'INTERVENANT EN PREVENTION DES
RISQUES PROFESSIONNELS**

Une liste des IPRP enregistrés est publiée en ligne sur le site internet de la DEETS de Mayotte.

Cette liste comprend : nom, prénom, adresse, mail, ainsi que le(s) domaine(s) de compétence du demandeur s'il le souhaite.

En cas d'acceptation de votre dossier et si vous souhaitez figurer sur cette liste, merci de remplir et signer l'autorisation ci-dessous :

Je soussigné(e) (Nom Prénom),.....

autorise la communication des informations me concernant sur le site internet de la DEETS de Mayotte et certifie exactes et sincères les informations contenues dans la présente demande.

Pour la personne morale il convient d'indiquer « Agissant pour le compte de » et de mentionner la raison sociale.

FAIT à.....

Le.....

Signature

La demande d'enregistrement doit être adressée à la Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, **par courrier recommandé avec avis de réception**, à l'adresse suivante, pour les IPRP domiciliés à Mayotte :

Le siège de la DEETS de Mayotte est situé au : 3 bis rue Mahabou BP 174 97600 Mamoudzou